



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le vingt six avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELINEAU.

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS Antoine DUPÉ, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Eric MOLLÉ, Philippe CANTIN, Denis BOUTEAU, Denise CORBIN-STEIB, Fabrice DEVAUD, Jean BARREAU, Mickaël RECULEAU, Daniel PIERRE, Jean-François JOLLY, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Laurence GARREAU.

Absents : MM. Loïc RENAUD, Anne BESSONNET

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) COMMUNICATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 mars 2011.

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 66 494,16 € ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent	66 494,16 €
	Déficit	
<i>A) Excédent au 31/12/2010</i>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		66 494,16 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
<i>B) Déficit au 31/12/2010</i>		
Déficit à reporter		

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET COMMERCES.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 13 041,26 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent Déficit	
		13 041,26 €
A) <u>Excédent au 31/12/2010</u>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
B) <u>Déficit au 31/12/2010</u>		
Déficit à reporter		13 041,26 €

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET COMMUNE.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 659 075,01 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent Déficit	
		659 075,01 €
A) <u>Excédent au 31/12/2010</u>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
B) <u>Déficit au 31/12/2010</u>		
Déficit à reporter		659 075,01 €

6) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET LOTISSEMENT DE LA BARRE 2.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 258 904,37 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent	258 904.37 €
	Déficit	
A) Excédent au 31/12/2010		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		258 904.37 €
B) Déficit au 31/12/2010		
Déficit à reporter		

7) LOTISSEMENT DE LA BARRE 2.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux liés à l'aménagement du lotissement de la Barre 2 sont terminés et que l'excédent du budget correspondant fera l'objet d'un transfert au budget général de la commune fin 2011.

De ce fait il propose de clôturer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de clôturer le budget du lotissement de la Barre 2.

8) CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école privée mixte de Commequiers est signataire d'un contrat d'association avec la Préfecture de la Vendée depuis le 1^{er} septembre 2000.

Il ajoute que dans le cadre de ce contrat, la commune de Commequiers est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement de l'établissement, lesquelles s'apprécient par référence aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement public.

Après avoir pris connaissance des dépenses de fonctionnement de l'école publique au cours de l'exercice budgétaire 2010, lesquelles peuvent se résumer de la manière suivante :

Salaires (brut + charges patronales) :	
Personnel école	24 765,37
Remboursement des charges sur contrat d'avenir (en déduction)	-10 607,16
Personnel d'entretien et personnel administratif	10 121,37
Personnel technique : 190 heures en 2009 (15,85 €/h)	3 544,20
Fonctionnement :	
Eau	1 255,14
Electricité	3 041,44
Gaz	3 047,43
Frais d'affranchissement	200,00
Frais de télécommunication (téléphone et Internet)	1 302,61
Achat de manuels scolaires	4 844,78
Fournitures administratives	1 352,72
Fournitures d'entretien et diverses	1 473,41
Entretien bâtiments et autres biens mobiliers	1 264,04
Maintenance	2 675,51
Médecine du travail	0,00
Subvention versée à l'association parents d'élève pour emploi CAE	1 000,00
Assurance	766,44
Total	50 047,30

Considérant le nombre d'élèves inscrits dans chacune des deux écoles à la rentrée scolaire de septembre 2010 :

Nombre d'élèves	Ecole Publique	Total	Ecole Privée	
			Commequiers	Hors commune
Rentrée septembre 2009	153	174	154	20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour l'année 2010 :

- de fixer le montant de la participation communale à la somme de 327,1065 euros par élève domicilié à Commequiers et scolarisé à l'école privée mixte,
- d'arrêter la participation communale à la somme totale de 327,1065 € x 154 élèves soit 50 374,41 euros,
- de déduire de cette somme le coût de la mise à disposition d'un agent communal pour effectuer des travaux à l'école privée, en application de la convention signée avec l'OGEC le 28 octobre 2002 et visée par la Sous-préfecture des Sables d'Olonne le 31 octobre 2002 : soit 451,08 € pour 28h effectuées en 2010,
- de prélever les fonds nécessaires, soit **49 923,33 euros**, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget général de la commune - exercice 2011.

9) CABINET MEDICAL DU 62, RUE CHARLES DE GAULLE A COMMEQUIERS DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS FORMULEE AUPRES DES DOCTEURS BÉNÉ

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de faciliter et d'accélérer l'arrivée des nouveaux médecins sur la commune, il a été nécessaire que la commune prenne à son nom les différents compteurs de ce local.

Monsieur le Maire continue en indiquant que les premières factures liées à ces fournitures d'énergie et de téléphone ont été réglées par la Commune, et qu'il est désormais normal d'en demander le remboursement auprès des Docteurs BÉNÉ.

Monsieur le Maire explique, que pour ce logement, les frais déjà payés sont :

Gaz	0
Electricité	184,73 €
Eau	0
Téléphone	168,25 €
	0
TOTAL	352,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de refacturer les frais d'électricité et de téléphone du cabinet médical situé au 62, rue Charles de Gaulle à Commequiers, aux Docteurs BÉNÉ, pour un montant de 352,98 euros.

10) DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT FORMULEE PAR VENDEE HABITAT

Monsieur le Maire indique que par courrier reçu en Mairie le 07 avril dernier, Vendée Habitat sollicite la Commune afin d'obtenir une exonération de taxe locale d'équipement pour les constructions devant être réalisées sur Commequiers.

Dans ce courrier, il est fait mention d'une note émanant des services de l'équipement, demandant à Vendée habitat (OPH de la Vendée), de solliciter directement l'ensemble des Communes dans lesquelles elle mène des programmes de construction, afin d'obtenir une exonération de taxe locale d'équipement, comme indiqué dans l'article L. 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cet article fait mention que les Communes acceptant ce type d'exonération (par voie délibérative de son organe décisionnaire) doivent l'appliquer à l'ensemble des bailleurs sociaux devant mener des programmes de construction de logements sociaux sur leur territoire.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à se prononcer sur l'exonération de taxe locale d'équipement citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, décide d'accorder une exonération de taxe locale d'équipement pour les bailleurs sociaux devant entreprendre des programmes d'habitats sur la Commune.

11) PROGRAMME DE VOIRIE 2011 – SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA PREMIERE PHASE

Monsieur le Maire indique que suite à la consultation menée auprès d'entreprises pour la réalisation de la première phase du programme de voirie de l'année 2011, le service ingénierie de la Communauté de Communes du pays de Saint Gilles Croix de Vie a remis un tableau d'analyse des offres, qui se résume ainsi :

N° d'ordre	Candidat	Valeur technique	Coéf.	Pondération	Prix	Coéf.	Pondération	Note finale	Rang
1	BODIN	16	40	6.40	17.58	60	10.55	16.95	4
2	SEDEP	17	40	6.80	20.00	60	12.00	18.80	1
3	MERCERON	18	40	7.20	16.87	60	10.12	17.32	3
4	SACER	16	40	6.40	17.15	60	10.29	16.69	5
5	CTCV - Atlanroute	16	40	6.40	16.86	60	10.12	16.52	7
6	SCREG	16	40	6.40	18.97	60	11.38	17.78	2
7	SYOTRA	15	40	6.00	17.55	60	10.53	16.53	6

En fonction des critères inscrits au dossier de consultation des entreprises, c'est la société SEDEP qui présente la meilleure offre. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix d'une entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la société SEDEP, domiciliée route de Saint Gilles – 44190 AIZENAY pour la réalisation de la première phase des travaux de voirie 2011, pour un montant de 237 659,55 euros TTC.

12) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2011 – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer une partie des investissements votés au BP du budget principal de la Commune, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Il poursuit en expliquant que dans le but d'optimiser cet emprunt, il est envisagé de contracter une ligne de trésorerie qui sera consolidée en fin d'année, en fonction des différentes sommes utilisées pour le financement des projets réalisés au cours de l'année 2011.

Il est par conséquent demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie, d'en fixer le montant, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions :

- décide d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 1 080 000 euros ;

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches afin de consulter différents établissements bancaires pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie et à signer tout les documents relatif la mise en place de cette ligne de trésorerie.

13) STATION D'EPURATION – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR RETENIR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose qu'après avoir validé l'avant-projet présenté par la société SCE, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le lancement d'une consultation en vue de retenir les entreprises de travaux pour la construction de ladite station d'épuration.

Cette consultation se déroulera du 28 avril au 20 mai 2011 (mise en ligne de l'AAPC), avec un envoi des dossiers de consultations des entreprises retenues prévu le 23 mai 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le lancement d'une consultation en vue de retenir les entreprises de travaux pour la construction de la station d'épuration et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

14) STATION D'EPURATION – SELECTION DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES MISSIONS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'afin de mener à bien le projet de la station d'épuration de Commequiers, il est nécessaire de retenir des entreprises pour réaliser les missions dites « annexes » à la construction. Ces missions sont le contrôle technique, la coordination SPS, la réalisation d'un levé topographique et l'étude géotechnique des sols.

Une consultation a été menée au début du mois d'avril 2011, dans le cadre d'une procédure adaptée, et plusieurs entreprises ont remis une offre les différentes missions citées précédemment.

Après présentation de l'analyse des offres réalisée par Monsieur BENETTI, ingénieur en charge de ce projet, il apparait que les entreprises les mieux notées sont :

- **Contrôle technique** : société SOCOTEC, pour un montant de 4 117,50 euros HT ;
- **Coordination SPS** : société SNEC, pour un montant de 4 025,00 euros HT ;
- **Levé topographique** : Cabinet BONNARD, pour un montant de 700,00 euros HT ;
- **Etude géotechnique** : Cabinet IGESOL, pour un montant de 4 122,00 euros HT.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les sociétés à retenir pour la réalisation des différentes missions annexes citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention, retient les entreprises suivantes pour la réalisation des missions annexes à la construction de la station d'épuration de Commequiers :

- Contrôle technique : société SOCOTEC, pour un montant de 4 117,50 euros HT ;
- Coordination SPS : société SNEC, pour un montant de 4 025,00 euros HT ;
- Levé topographique : Cabinet BONNARD, pour un montant de 700,00 euros HT ;
- Etude géotechnique : Cabinet IGESOL, pour un montant de 4 122,00 euros HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ces différentes missions.

15) STATION D'EPURATION – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES LAGUNES

Monsieur le Maire rappelle que les services du Conseil Général réalisent chaque année une visite des lagunes de Commequiers, établissent un bilan de fonctionnement ainsi qu'un rapport annuel détaillé.

Ces missions ont été définies dans la convention n° 85071/2009-1-21, signée par la Commune et le Conseil Général en date du 27 mai 2009.

Monsieur le Maire indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de permettre aux agents du Conseil Général de continuer à mener cette mission.

Le coût de cet avenant est de 756,11 euros TTC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'avenant transmise par le Conseil Général de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'avenant à la convention signée entre la Commune et le Conseil Général relative à l'entretien annuel des lagunes, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

16) STATION D'EPURATION – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Monsieur le Maire indique que la société SCE, cabinet d'étude retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la future station d'épuration, a remis son avant-projet.

Après avoir présenté le dossier de cette société en compagnie de Monsieur BENETTI, ingénieur en charge de ce dossier pour la société SCE, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'avant-projet présenté ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'avant-projet présenté par la société SCE relatif à la construction de la future station d'épuration de Commequiers.

17) SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

SPORT	
Commequiers Basket	1000
Commequiers Football	3 500
Commequiers Judo	2 700
Commequiers Tennis de Table	2 000
Tennis Club Commequiérois	1200
Danse Les Capucines (ND de Riez - Commequiers)	260
Sous-total	10 660,00
CULTURE ET MUSIQUE	
Bibliothèque	600
Mis en troupe	700
Chorale et orgue	200
Les Amis du Vieux Château - feu d'artifices du 13 juillet	3 000
Les Amis du Vieux Château - fête médiévale et entretien	500
Sous-total	5 000,00
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS	
Association Familles Rurales	10 000
Amicale des secouristes	600
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez	4 900
CCAS de COMMEQUIERS	3 500
Donneurs de sang – Coëx	220
Commequiers la Vie	300
UNC Commequiers + STO	135
Veuves Civiles Association des conjoints survivants	60
Sous-total	19 715,00
ENVIRONNEMENT	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	200
Sous-total	200,00
JEUNES ET RETRAITES	
Club 3 ^{ème} Age - Chênes Verts	250
Corasport	160

	Sous-total	410,00
ENSEIGNEMENT		
Collèges et enseignement divers : 20 €/élève en 2010		
AFORBAT - La Roche sur Yon		200
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - ESFORA		300
Collège public Garcie Ferrande		240
Collège privé Les Epinettes : forfait pour ass. sportive culturelle		400
Ecole Agriculture Les Etablières - La Roche sur Yon		80
IFACOM - La Ferrière		40
CFA Maison familiale de Vendée - Talmont St Hilaire		20
AFPBTP – Saint Herblain		40
Lycée d'enseignement agricole privé – Le Pellerin		40
Lycée Nature (CFA) - La Roche sur Yon		20
Maison familiale - Le Poiré sur Vie		20
Maison familiale - Mouilleron en Pareds		20
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie		100
Maison familiale La Rivière - St Jean de Monts		60
Maison familiale rurale - St Florent des Bois		40
OGEC l'avenir Saint Gilles Croix de Vie		20
OGEC l'avenir Saint Gilles Croix de Vie (CLIS)		330
APE - Ecole publique		2448
APEL - Ecole privée St Pierre		2 432
	Sous-total	6 810,00
SEJOURS LINGUISTIQUES		
20 € / élève en 2010 x 29 élèves		740
	Sous-total	740
TOTAL		43 535,00

Il est rappelé que pour l'association Commequiers Sport Basket Ball, une subvention complémentaire sera versée au titre de l'emploi tremplin ; celle-ci est estimée à :

- ✓ 2000,00 € pour la participation 2011.

18) TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux modifications du temps de travail de certains postes à temps non complet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} mai 2011 :

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2011

Filière administrative	Effectif actuel	Effectif nouveau	dont TC	Observations	dont TNC	Observations
Attaché territorial	1		1	Agent contractuel	0	
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	0	3	2		1	1 poste à temps partiel (80%)
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	3	0			0	
CAE Mairie	0	2	1	recruté le 18 avril 2011	1	1 poste à 8/35ème
Filière technique	Effectif actuel	Effectif nouveau	dont TC	Observations	dont TNC	Observations
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1		1		0	
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	0	2	2		0	
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	13		3		10	1 poste à 18,00/35ème 1 poste à 19,65/35ème (école publique) 1 poste à 27,50/35ème (ménage des bâtiments) 1 poste à 20,37/35ème 3 postes à 4,71/35ème 1 poste à 30,90/35ème 1 poste à 14,88/35ème 1 poste à 26 heures 30 minutes hebdomadaires
Filière culturelle	Effectif actuel	Effectif nouveau	dont TC	Observations	dont TNC	Observations
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1				1	1 poste à 15/35ème
Filière école	Effectif actuel	Effectif nouveau	dont TC	Observations	dont TNC	Observations
Contrat avenir école publique	1		1			

19) TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2011

Considérant les recettes fiscales attendues nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2011, et de les fixer tels qu'ils figurent dans le cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières », soit :

- * pour la taxe d'habitation 12,77%
- * pour la taxe foncière sur le bâti 13,54%
- * pour la taxe foncière sur le non bâti 41,07%

20) MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE – MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE – PROGRAMME 2011 – 2^{NDE} PHASE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a mis en place un service technique chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) des opérations de viabilisation et de construction de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie,

Il ajoute que la charge de travail induite par les projets communautaires ne permet pas d'employer à temps plein les trois agents constituant le service technique et qu'il est possible d'identifier, dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des besoins similaires en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre pour les opérations de viabilisation relevant de la compétence communale.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers mène actuellement le projet de travaux de voirie – programme 2011 – 2^{nde} phase, pour lequel elle a besoin d'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de mission suivants :

- Programmation - Etudes d'Avant Projet (AVP) ;

- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Après avoir souligné qu'il est économiquement et fonctionnellement opportun de mettre en place une gestion mutualisée des moyens techniques et humains du service technique communautaire, Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de convention et propose aux conseillers municipaux de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service technique communautaire en vue d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie – programme 2011 – 2nde phase ;
- valide les modalités d'exécution de la présente convention de mise à disposition, ainsi que la participation financière de 3 060,00 €, dont s'acquittera la commune de Commequiers au titre de la mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de la présente décision.

21) STATION D'EPURATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la solution préconisée pour la station d'épuration de Commequiers et le devenir des eaux épurées en sortie de station.

Les démarches peuvent donc être engagées en vue de constituer les dossiers de demandes de subventions.

Dans cette optique, le Maire présente à l'assemblée de plan de financement prévisionnel de cette opération :

Estimation des travaux

Nature des travaux	Estimation
Création d'une nouvelle station d'épuration	1 600 000,00 € HT
Mission de maitrise d'œuvre	43 420,50 € HT
Missions annexes à la mission de maitrise d'œuvre	12 964,50 € HT
TOTAL	1 656 385,00 € HT

Plan de financement

Organisme Collectivité	ou	Montant total des dépenses HT	Taux participation	de	Participation financière
Conseil Général de la Vendée		1 656 385,00 €	20 %		331 277,00 €
Agence de l'eau Loire/Bretagne		1 656 385,00 €	35 %		579 734,00 €
Commune de Commequiers		1 656 385,00 €	45 %		745 373,25 €

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le montant de la subvention versé par l'agence de l'Eau Loire Bretagne ne sera connu qu'après que cette dernière ait elle-même réalisé ses propres calculs.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le dépôt du dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de l'obtention des subventions auprès des organismes compétents.

22) SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE COMMEQUIERS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes ATLANCIA versait, jusqu'en 2009, une participation aux associations de parents d'élèves des deux écoles primaires de la Commune de Commequiers.

Monsieur le Maire continue en exposant que cette participation était calculée sur une base de 30 euros par élève, en fonction des effectifs de 2009, aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la somme allouée lors de l'année 2009 (9 000 euros) aux deux écoles et de la répartir en fonction du nombre d'élèves fréquentant actuellement ces deux établissements.

Pour 2011, en fonction des éléments développés ci-avant, la participation de la Commune, pour l'APE de Commequiers, s'élèverait à 4 485,20 euros (9 000 euros divisé par 307, nombre d'élèves des deux écoles, multiplié par 153, nombre d'élèves de l'école publique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 4 485,20 euros à l'association des parents d'élèves de l'école publique de Commequiers.

23) SUBVENTION ACCORDEE A L'OGEC DE COMMEQUIERS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes ATLANCIA versait, jusqu'en 2009, une participation aux associations de parents d'élèves des deux écoles primaires de la Commune de Commequiers.

Monsieur le Maire continue en exposant que cette participation était calculée sur une base de 30 euros par élève, en fonction des effectifs de 2009, aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir la somme allouée lors de l'année 2009 (9 000 euros) aux deux écoles et de la répartir en fonction du nombre d'élèves fréquentant actuellement ces deux établissements.

Pour 2011, en fonction des éléments développés ci-avant, la participation de la Commune, pour l'OGEC de Commequiers, s'élèverait à 4 514,51 euros (9 000 euros divisé par 307, nombre d'élèves des deux écoles, multiplié par 154, nombre d'élèves de l'école privée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 4 514,51 euros à l'OGEC de Commequiers.

24) CONVENTIONS AVEC LE SYDEV – TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET TRAVAUX ELECTRIQUES DIVERS – PROGRAMME 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est prévu dans les crédits d'investissement, de faire réaliser les effacements de réseaux ainsi que des travaux électriques rue de la Morinière, à la salle polyvalente, au cimetière, rue de la Barre et Route départementale 754.

A l'issue de la pré-étude technique et financière, le SyDEV estime ces travaux à :

	Nature des travaux	Estimation des travaux		Aide du SyDEV		Participation communale
		HT	TTC	%	€	
Rue de la Morinière	Etude exécution	137,96	165,00	30%	49,50	115,50
	Modification réseau aérien	944,82	1 130,00	30%	339,00	791,00
	Pose et raccordement lanterne SAPHIR2	1 399,66	1 674,00	30%	502,20	1 171,80
	Contrôle technique de l'ouvrage	109,53	131,00	30%	39,30	91,70
	Total	2 591,97	3 100,00		930,00	2 170,00

Salle polyvalente	Eclairage	465,00	556,00	30%	139,00	326,00
	Total	465,00	556,00		139,00	326,00
Renforcement P50 Le Cimetière	Réseaux électriques	75 500,00	90 298,00	100%	75 500,00	0,00
	Modification réseau aérien	15 000,00	17 940,00	30%	4 500,00	10 500,00
	Pose et raccordement lanterne SAPHIR2	18 000,00	21 528,00	0%	0,00	21 528,00
	Total	108 500,00	129 766,00		80 000,00	32 028,00
Rue de la Barre	Réseaux électriques	60 284,00	72 100,00	50%	30 142,00	30 142,00
	Réseaux éclairage : génie civil	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
	Génie civ. Du réseau téléph.	20 423,00	24 426,00	0,00%	0,00	24 426,00
	Génie civ. Du réseau câblé	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
	Réseaux de sonorisation	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00
	Total	81 185,00	97 097,00		34 244,00	54 568,00
RD 754 (tranche 3)	Réseaux électriques	241 000,00	288 236,00	50%	120 500,00	120 500,00
	Eclairage public	102 000,00	121 992,00	30%	30 600,00	71 400,00
	Communications électroniques	72 000,00	86 112,00	0%	0,00	86 112,00
	Total	415 000,00	496 340,00		151 100,00	278 012,00
RD 754 (tranche 4)	Réseaux électriques	280 000,00	334 880,00	50%	140 000,00	140 000,00
	Eclairage public	50 000,00	59 800,00	30%	15 000,00	35 000,00
	Communications électroniques	65 000,00	77 740,00	0%	0,00	77 740,00
	Total	395 000,00	472 420,00		155 000,00	252 740,00

Il précise qu'à ces travaux s'ajoute la participation de France Télécom pour la prestation étude et conseil ingénierie, suivi des travaux et conformité, estimée à 600 € pour le cimetière, 3 750 € pour la troisième tranche de la RD 754 et à 3 750 € pour la quatrième tranche de la RD 754.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité moins deux abstentions, de réaliser les travaux d'effacement des réseaux ainsi que des travaux électriques rue de la Morinière, à la salle polyvalente, au cimetière, rue de la Barre et Route Départementale 754 tels que présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes avec le SyDEV et France Télécom, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU.

